



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 32

Séance du mardi 18 juin 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 13 juin 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Véronique JON, Fabien DUPIN, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY, Norddine GUEDAMI à Pascal LEBRUN, Marina AFLALO à Franck SUBERT

Membres absents : Nicolas HIRSCH

OBJET : Contrat Territorial Global (CTG) avec la Caisses d'Allocation Familiales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de 2^{ème} Convention Globale de Territoire soumis par la CAF et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la période 2024-2029

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) APPROUVE** la 2^{ème} Convention Globale de Territoire 2024-2029 entre la CAF et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la période
- 2) AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout avenant permettant son exécution.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 18 juin 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Marie PAILLONCY



Le Maire,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai